Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 035-213500895-20260907-2026053-DE

Département
ILLE-ET-VILAINE
Commune
LA COUYERE

N° 2026053

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mille vingt-six, le 07 septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de La Couyère, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil à l'étage, sous la Présidence de Madame Jacqueline SOLLIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/08/2026

Présents : Mme SOLLIER Jacqueline, M. LUCAS Antoine, Mme ALIX Céline, M. LUNEL Arsène, . FILÂTRE Alain, M. HEUDIARD Bruno, Mme DAMON Solenne, Mme ROUAZE Tamara, Mme LEMOINE Julie, Mme COGNERAS Aurélie
Absent excusé : M. HALLET Jérôme
Secrétaire : Mme ROUAZE Tamara

ANNULATION DE LA DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS TRAVAUX DE REMISE EN ETAT ROUTE D'ACCES HAMEAU LES JARDINS DU MOULIN :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2023027 du 17 avril 2023 concernant la demande de fonds de concours 2021-2023 pour des travaux de remise en état de la route d'accès au hameau les jardins du Moulin.

Le montant du devis établi par l'entreprise COLAS s'élevait à 8 430.00 € HT, soit un fonds de concours d'un montant de 4 215, 00 € HT.

Madame le Maire précise que ce projet a été annulé et qu'il n'est donc plus nécessaire de solliciter ce fonds de concours, cette somme pouvant être reportée sur d'autres travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'abandon de cette demande.

Le Maire,
Jacqueline SOLLIER